

OBJET PRU CAMELIAS-VAUBAN

AMENAGEMENTS ET INFRASTRUCTURES
(VENELLES, MAIL, GRAND ESCALIER ET DESSERTE ECOLE)

APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT

AUTORISATION DE SOLLICITER DES SUBVENTIONS
AU TITRE DU FONDS EUROPEEN DE DEVELOPPEMENT REGIONAL (FEDER)

METTRE EN ŒUVRE LE PROJET ANRU

L'aménagement du secteur des Venelles Mail Grand Escalier est une des interventions majeures du PRU Camélias-Vauban ayant pour objectifs de désenclaver le quartier par la clarification et l'amélioration de la trame viaire (clarification foncière, aménagements d'espaces de centralité, accès aux équipements publics,...) et d'améliorer les conditions de vie dans le quartier par :

- une meilleure accessibilité à l'école Françoise Mollard par la requalification de la rue de la Maternelle et la création de l'allée Takamakass ;
- la création d'un environnement de qualité par la requalification des espaces de proximité (aménagement des abords du Grand Escalier, aménagement de la place de la Maternelle) et par la requalification des voiries de dessertes en espaces partagés) ;
- l'organisation du stationnement résidentiel et la gestion du stationnement de courte durée nécessaire à la desserte de l'école Françoise Mollard ;
- la hiérarchisation du réseau viaire ;
- la viabilisation depuis le domaine public ;
- l'insertion par l'emploi des habitants de la ZUS par une clause d'insertion dans les dossiers de consultation des entreprises.

Les travaux à réaliser pour cette opération comprennent notamment :

- Les travaux préparatoires,
- Les terrassements généraux,
- Le renforcement de réseaux d'eau potable,
- La réalisation de réseaux d'assainissement pluvial,
- La réalisation de réseaux d'assainissement des eaux usées,
- La mise en place des infrastructures (génie civil) de réseaux de télécommunications,
- L'enfouissement et la réalisation de réseaux EDF,
- La réalisation et rénovation d'éclairage public,
- La signalisation lumineuse
- La réalisation des chaussées et des trottoirs, y compris la signalisation horizontale et la signalisation verticale

Rapport n°12/7-10

L'Europe dans le cadre du Programme Opérationnel « FEDER » 2007- 2013, mesure 3 -11 « Restructuration urbaine des quartiers sensibles » peut participer au financement de cette opération à hauteur de 60%.

Ce dispositif permet d'intervenir sur l'aménagement des quartiers sensibles en accordant des aides pour les voiries et réseaux divers, la création et la réhabilitation des équipements publics, des espaces publics et l'assistance à maîtrise d'ouvrage à l'exclusion du logement.

Il vise prioritairement à consolider les plans de financements des quartiers conventionnés ou à conventionner par l'ANRU et à accompagner des projets de qualité.

La nature des dépenses éligibles concerne l'ensemble des dépenses rattachées à la réalisation des équipements publics ou de proximité et des travaux d'aménagement de voirie et d'espace public.

Sont notamment éligibles, les dépenses relatives aux :

- missions d'études et de reconnaissance, de diagnostic du milieu environnant...;
- études de définition, de faisabilité, d'expertise et d'impact...;
- missions CSPS et de contrôle technique ;
- missions de maîtrise d'œuvre relatives à la conception et à la réalisation des travaux.
- rémunérations et frais de contrôle et de coordination ;
- travaux de création ou de requalification de voirie ou d'espace public (y compris VRD) ;
- travaux de création ou de réhabilitation d'équipements publics et de proximité.

D'autres dépenses peuvent être éligibles dans la mesure où elles sont directement rattachées à la réalisation du projet et aux objectifs de la mesure.

En conséquence, la répartition du plan de financement prévisionnel, selon la maquette financière du PRU Camélias-Vauban, sur le secteur Venelles – Mail - Grand Escalier – desserte école se décompose comme suit :

Financeurs	Taux	MONTANT HT
Ville Saint-Denis	20%	595 993.33 €
Europe/FEDER	60%	1 787 980.00 €
ANRU	20%	595 993.33 €
TOTAL	100%	2 979 966.68 €

Je vous demande, en conséquence :

- d'approuver le plan de financement de cette opération ;

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20121215-12710-1-DE
Date de réception préfecture : 26/12/2012

Rapport n° 12/7-10

- de m'autoriser à solliciter les subventions dans le cadre du Programme Opérationnel « FEDER » 2007-2013, mesure 3 -11 « Restructuration urbaine des quartiers sensibles »;
- de m'autoriser à signer tous actes y afférents.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20121215-12710-1-DE
Date de réception préfecture : 26/12/2012

Signé électroniquement par :
LE MAIRE
19/12/2012



Gilbert ANNETTE

OBJET PRU CAMELIAS-VAUBAN

**AMENAGEMENTS ET INFRASTRUCTURES
(VENELLES, MAIL, GRAND ESCALIER ET DESSERTE ECOLE)**

APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT

**AUTORISATION DE SOLLICITER DES SUBVENTIONS
AU TITRE DU FONDS EUROPEEN DE DEVELOPPEMENT REGIONAL (FEDER)**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N°12/7-10 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Philippe NAILLET, Conseiller Municipal, présenté au nom des Commissions Affaire Générale/ Entreprise Municipale, et Aménagement/ Développement Durable ;
Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE**

*7 abstentions
(dont 2 votes par procuration)*

pour

↓	↓
<i>Mme ALLIE Carmen, Mme TROTET Maryse, M. Dominique FOURNEL, M. VICTORIA René-Paul, et Mme Raziah LOCATE</i>	<i>autres élus présents et mandatés</i>

ARTICLE 1

Approuve le plan de financement de cette opération, comme suit.

Financiers	Taux	MONTANT HT
Ville Saint-Denis	20%	595 993.33 €
Europe/FEDER	60%	1 787 980.00 €
ANRU	20%	595 993.33 €
TOTAL	100%	2 979 966.68 €

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20121215-12210-2-DE
Date de réception préfecture : 26/12/2012

Délibération n° 12/7-10

ARTICLE 2

Autorise le Maire à solliciter les subventions auprès de l'Europe, dans le cadre du Programme Opérationnel « FEDER » 2007-2013, mesure 3 -11 « Restructuration urbaine des quartiers sensibles»;

ARTICLE 3

Autorise le Maire à signer tous actes afférents à cette affaire.

ARTICLE 4

Les recettes correspondantes seront imputées sur le budget de la Ville, au chapitre 13, articles 1321 et 1327.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20121215-12210-2-DE
Date de réception préfecture : 26/12/2012

Signé électroniquement par :
LE MAIRE
21/12/2012



Gilbert ANNETTE

Demande de Subvention FEDER

**DOSSIER DE PRESENTATION
DU PROJET**
Venelles Mail Grand Escalier

PRU CAMELIAS-VAUBAN
Aménagements & Infrastructures

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20121215-12710-3-DE
Date de réception préfecture : 26/12/2012

Sommaire

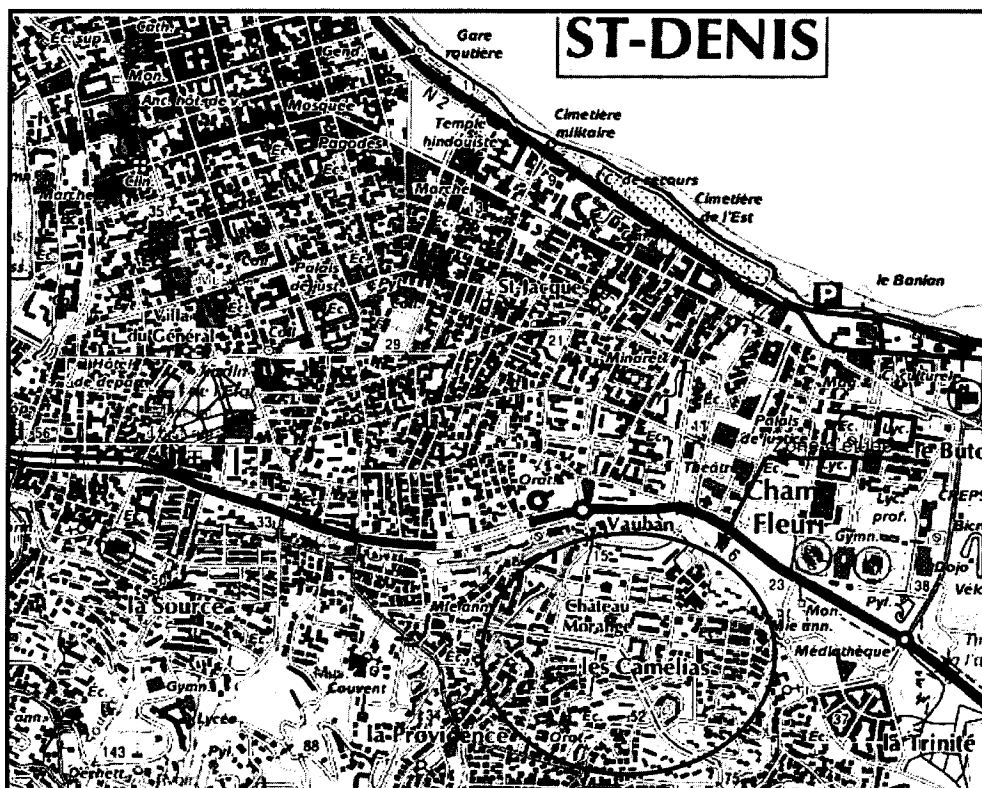
Pages

1-	DESCRIPTION SYNTHETIQUE DE L'OPERATION	3
2-	PRESENTATION DU DEMANDEUR	4
3-	DESCRIPTIF DU PROJET	5
3-1	PRESENTATION DETAILLEE DU PROJET	5
3-2	CALENDRIER PREVISIONNEL DE REALISATION DES INVESTISSEMENTS	7
3-3	COUT PREVISIONNEL :	8
3-4	PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNELPALN DE.....	8
3-5	ESTIMATION DES RECETTES GENEREES PAR LE PROJET	9
3-6	SITUATION JURIDIQUE DES TERRAINS OU IMMEUBLES CONCERNES..	9

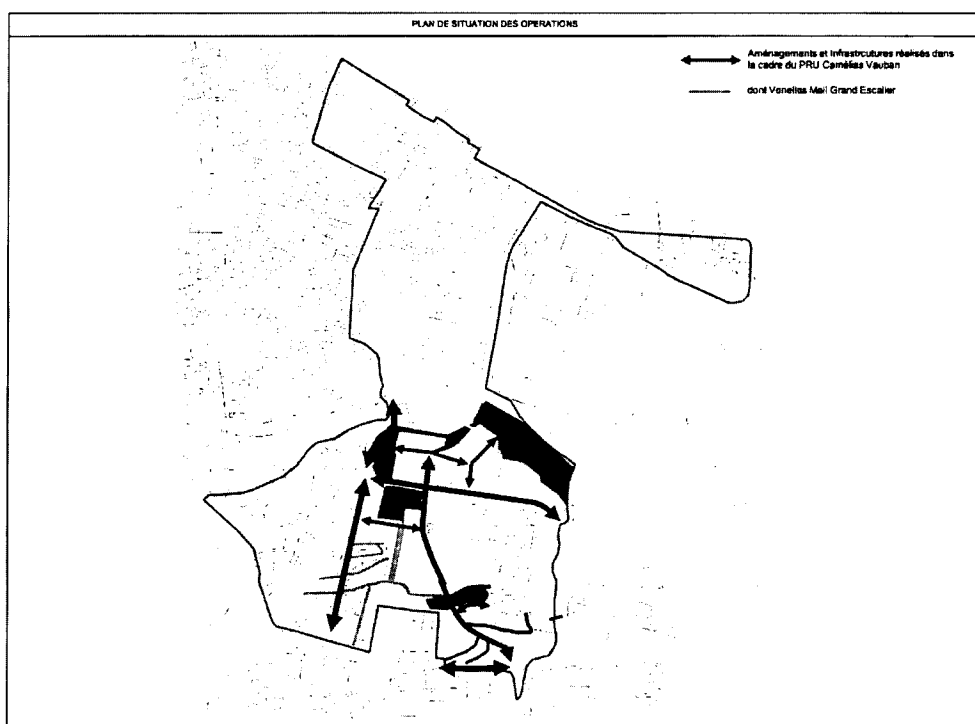
Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20121215-12710-3-DE
Date de réception préfecture : 26/12/2012

1- DESCRIPTION SYNTHETIQUE DE L'OPERATION

- Intitulé du projet : **PRU CAMELIAS-VAUBAN – Aménagements et Infrastructures Secteur Venelles, Mail, Grand Escalier**
- Localisation du projet : *Commune de Saint-Denis de la Réunion*



Plan de situation – sans échelle (source : <http://www.geoportail.fr/>)



2- PRESENTATION DU DEMANDEUR

- Désignation du maître d'ouvrage : *Groupement de Commande Ville de Saint-Denis - CINOR*
- Bénéficiaire du concours communautaire (signataire de la convention d'attribution des fonds européens) si différent du maître d'ouvrage : *Ville de Saint-Denis*
- Forme juridique du bénéficiaire : Collectivité
- N° SIRET : 2 19 740 11 5000 15
- Code NAF : 8411Z
- Désignation du mandataire (le cas échéant):

- Représentant légal : Gilbert ANNETTE
- Responsable à contacter pour le projet : Sylvie PASCAL-BASSER
- Adresse : Hôtel de Ville 97717 Saint-Denis Messag Cédex 9
- Courriel : s.pascalbasser@saintdenis.re
- Site internet éventuel :

Régime TVA : assujetti ; OUI NON
 FCTVA ; OUI NON
 Autres :

Accusé de réception en préfecture
 974-219740115-20121215-12710-3-DE
 Date de réception préfecture : 26/12/2012

3- DESCRIPTIF DU PROJET

3-1 PRESENTATION DETAILLEE DU PROJET

- Objet, objectifs poursuivis, résultats attendus et indicateurs à préciser par le maître d'ouvrage :

L'aménagement du secteur des ***Venelles Mail Grand Escalier*** est un des secteurs majeurs du PRU Camélias-Vauban ayant pour objectifs de désenclaver le quartier par la clarification et l'amélioration de la trame viaire (clarification foncière, aménagements d'espaces de centralité, accès aux équipements publics,...) et d'améliorer les conditions de vie dans le quartier par :

- une meilleure accessibilité à l'école Françoise Mollard par la requalification de la rue de la Maternelle et la création de l'allée Takamakass ;
- la création d'un environnement de qualité par la requalification des espaces de proximité (aménagement des abords du Grand Escalier, aménagement de la place de la Maternelle) et par la requalification des voiries de dessertes en espaces partagés) ;
- l'organisation du stationnement résidentiel et la gestion du stationnement de courte durée nécessaire à la desserte de l'école Françoise Mollard ;
- la hiérarchisation du réseau viaire ;
- la viabilisation depuis le domaine public ;
- l'insertion par l'emploi des habitants de la ZUS par une clause d'insertion dans les dossiers de consultation des entreprises.

- Descriptif technique

- nature du projet : ***aménagements et infrastructures***

Les travaux à réaliser comprennent notamment :

- Les travaux préparatoires,
 - Les terrassements généraux,
 - Le renforcement de réseaux d'eau potable,
 - La réalisation de réseaux d'assainissement pluvial,
 - La réalisation de réseaux d'assainissement des eaux usées,
 - La mise en place des infrastructures (génie civil) de réseaux de télécommunications,
 - L'enfouissement et la réalisation de réseaux EDF,
 - La réalisation et rénovation d'éclairage public,
 - La signalisation lumineuse
 - La réalisation des chaussées et des trottoirs, y compris la signalisation horizontale et la signalisation verticale
 - La végétalisation des abords,
 - La mise en place de mobiliers urbains,
- modalités de mise en œuvre :

Concernant les aménagements de type voirie et infrastructures, la Ville et la CINOR ont constitué un groupement de commandes pour lequel une convention constitutive a été établie.

Dans ce groupement de commandes, les deux Maîtres d'Ouvrage distincts, la Ville et la CINOR ont désigné la Ville de Saint-Denis comme coordonnateur du groupement.

La présente demande de subvention FEDER ne concerne que les prestations portées par la Ville de St Denis (Prestations Intellectuelles et Travaux), et décrites ci-après.

- Une mission de conduite d'opération
 - Date d'envoi de l'AAPC : 15 nov 2010
 - Date limite de remise des offres au 1^{er} février 2011

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20121215-127103-DE
Date de réception préfecture : 20/12/2012

le marché de

ma 2011

conduite d'opération a été attribué à EXPACE et notifié au 23

La mission de Conducteur d'Opération concerne l'ensemble des prestations à caractères administratif, technique et financier, entrant dans le cadre d'une assistance générale aux Maîtres d'Ouvrage, pour la réalisation de l'opération **Projet Rénovation Urbaine « Camélias, Vauban » - Aménagements / Infrastructures.**

La mission concerne l'ensemble des prestations liées aux phases « conception » et « réalisation » de l'opération.

- La mission de Maîtrise d'œuvre
 - Date d'envoi de l'AAPC : 23 sept 2011
 - Date limite de réception des offres : 10 novembre 2011
 - Le marché de maîtrise d'oeuvre a été attribué au groupement SETEC International – Incom – Bérim et notifié au 18 janvier 2012.

Les missions suivantes ont été confiées au titulaire de la mission de Maîtrise d'œuvre :

Phase études :

- Avant Projet (AVP)
- Projet (P.R.O.),
- Assistance pour la passation des Contrats de travaux

Phase travaux :

- Ordonnancement, pilotage, coordination (O.P.C.) : cette mission concerne l'ensemble des entreprises et des gestionnaires de réseaux
- VISA des études d'exécution
- Direction et exécution des contrats de travaux (D.E.T.)
- Assistance aux opérations de réception (A.O.R.).

- Les inspections vidéo
 - Date d'envoi de l'AAPC : 27/01/2012,
 - Date limite de réception des offres : 14/02/2012
 - Le marché a été attribué à la STAR et notifié au 10 mai 2012
- Le CSPS
 - Date d'envoi de l'AAPC : 24/01/2012
 - Date limite de réception des offres : 09/02/2012
 - Le marché a été attribué à APAVE et notifié au 10 mai 2012
- Les reconnaissances de sols
 - Date d'envoi de l'AAPC : 24/01/2012
 - Date limite de réception des offres : 09/02/2012
- Les marchés de travaux
 - Le DCE a été produit par la MOE et remis en date du 18/10/2012
 - Calendrier prévisionnel de la consultation : Cf **Annexe 1** ci-jointe

• **principales fonctionnalités :**

Accusé de réception en préfecture

974-219740115-20120103-0000

Date de réception préfecture : 26/12/2012

de qualification de voiries de desserte d'une zone résidentielle, et d'une école maternelle

- définition d'espaces publics et de rencontres pour les habitants du quartier,
 - amélioration de la trame viaire
 - réhabilitation des réseaux AEP, EP, EU et Eclairage public
 - enfouissement des réseaux BT et Tél.
- **contraintes particulières de réalisation :**
 - dépose et évacuation des canalisations amiante-ciment
- Procédures réglementaires s'imposant au projet : **Code des Marchés Publics**
 - Indicateurs de réalisation prévisionnels :

LIBELLE	
Nombre actuel d'habitants concernés par le PRU	13283
Densité urbaine actuelle sur le site d'intervention	113 hab/ha
Démolition de logements	199
Réhabilitation et résidentialisation de logements existants	1336
Construction de logements neufs	276
Taux de satisfaction des habitants	Évalué au terme du projet

Les actions engagées dans le cadre du PRU feront l'objet d'une « évaluation du projet urbain et social ».

Les partenaires de cette phase d'évaluation ont exprimé des attentes à plusieurs niveaux :

- sur le **respect du programme** de rénovation urbaine (réalisation des logements, des aménagements et voiries, des équipements, ...) et notamment le **respect des coûts, des calendriers et des exigences de programmation technique** en intégrant à ce niveau la prise en compte du développement durable,
 - sur les conditions de mise en œuvre du projet : l'efficacité de la **gouvernance, le respect des objectifs de concertation et d'association des habitants, la qualité du relogement;**
 - sur les **résultats obtenus ou perçus pour le quartier** en matière de conditions d'habitat intégrant la question de la **mixité**, en matière de **fonctionnement urbain**, de **développement économique, d'insertion et d'accès à l'emploi.**
- Prise en compte des priorités communautaires en matière :
 - d'emploi et de formation : **OUI**
 - d'environnement : **OUI**
 - d'égalité des chances hommes/femmes : **OUI**
 - de nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) : **OUI**

3-2 CALENDRIER PREVISIONNEL DE REALISATION DES INVESTISSEMENTS

Cf. **Annexe 2 : Calendrier prévisionnel**

Accusé de réception en préfecture 974-219740115-20121215-12710-3-DE Date de réception préfecture : 26/12/2012

3-3 COUT PREVISIONNEL :

Etudes liées à l'opération (à partir du 01/01/2007)	Montants des marchés d'études et PI	Montants éligibles liés à la ligne Venelle Mail Grand Escalier
Conduite d'Opération - Espace	210 960,00 €	26 935,62 €
MOE - SETEC/Incom/Berim	1 319 733,00 €	168 505,03 €
CSPS - APAVE	21 300,00 €	2 719,61 €
Inspections vidéo	133 205,00 €	9 366,29 €
Reconnaissance de sols (montant plafond estimé)	35 000,00 €	4 468,84 €
Sous-Total des études HT	1 720 198,00 €	211 995,38 €

Travaux	Estimation PRO	Montants éligibles
Secteur Venelle Mail Grand Escalier		
Lot VRD	2 344 760,60 €	1 933 273,10 €
Lot Espaces Verts	411 370,70 €	175 597,10 €
Lot Eclairage Public et Electricité	522 761,10 €	522 761,10 €
Lot Fourniture de Mobilier Urbain	25 130,00 €	25 130,00 €
Sous-Total des Travaux Venelle Mail Grand Escalier	3 304 022,40 €	2 656 761,30 €
Bd Mondon + Bd Doret		
Lot VRD - Réseaux AEP Mondon	1 084 006,40 €	86 610,00 €
Lot VRD - Réseaux AEP Doret	366 170,40 €	24 600,00 €
Sous-Total des Travaux VRD BD Mondon Doret	1 450 176,80 €	111 210,00 €
Sous-Total des Travaux HT hors aléas et imprévus	4 754 199,20 €	2 767 971,30 €

TOTAL ETUDES + TRAVAUX - HT	6 474 397,20 €	2 979 966,68 €
------------------------------------	-----------------------	-----------------------

Détail par Grand Poste : Cf Tableau de l'**Annexe 3**

3-4 PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Répartition du plan de financement prévisionnel, selon la maquette financière du PRU Camélias-Vauban, sur le secteur Venelles – Mail - Grand Escalier

Ville Saint-Denis	20%	595 993,33 € HT
FEDER	60%	1 787 980 € HT
ANRU	20%	595 993,33 € HT

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20121215-12710-3-DE
Date de réception préfecture : 26/12/2012

3-5 ESTIMATION DES RECETTES GENEREES PAR LE PROJET

Il n'y a pas de recettes générées par le projet des Aménagements et Infrastructures du PRU CAMELIAS – VAUBAN : Secteur Venelles – Mail – Grand Escalier

3-6 SITUATION JURIDIQUE DES TERRAINS OU IMMEUBLES CONCERNES

Les parcelles DM 658, DM 659, DM 660 et DM 661, correspondant au « Mail-Grand Escalier » appartiennent à la Ville de Saint-Denis.

Les parcelles DM 554, DM 573, DM 662, DM 663, DM 664 et DM 728, correspondant au secteur des venelles, sont propriétés de la SIDR. Elles font toutes l'objet d'une mise à disposition de la SIDR à la Ville de Saint-Denis dont la convention sera présentée en Conseil Municipal à la fin de l'année 2012.

Enfin, une partie de la parcelle DM 656 (propriété de la SIDR) et une partie de la parcelle DM 228 (propriété de la SHLMR) seront mises à disposition de la Ville de Saint-Denis après mise à jour du plan cadastral.

(Rubrique à remplir)

Je soussigné, en qualité de représentant légal de ayant qualité pour l'engager juridiquement, sollicite une subvention au titre du Programme Opérationnel XXX pour le montant indiqué ci-dessus pour la réalisation du projet précité et décrit en annexe.

Je certifie l'exactitude des renseignements indiqués dans le présent dossier (y compris ses annexes).

J'atteste sur l'honneur la régularité de la situation fiscale et sociale de l'organisme que je représente.

J'ai sollicité les aides publiques indiquées au plan de financement du projet.

J'ai pris connaissance des informations et m'engage à respecter les obligations indiquées dans la fiche d'information du porteur de projet bénéficiaire pour le bon déroulement du dossier faisant partie du dossier de demande si l'aide m'est attribuée.

(J'atteste que les statuts de l'organisme que je représente n'ont pas connu de modification depuis ma dernière demande d'aide) (le cas échéant) .

Cachet

Date

Nom et signature du représentant légal :

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20121215-12710-3-DE
Date de réception préfecture : 26/12/2012

Signé électroniquement par :
LE MAIRE
19/12/2012



Gilbert ANNETTE